



APPEL A CANDIDATURE

FOOD-TRUCK CHÂTEAU D'EAU

INFORMATIONS GENERALES

La Ville de Villeneuve-lès-Maguelone souhaite fournir une nouvelle offre permanente de restauration et de boissons.

Une partie de la parcelle Route Métropolitaine 185, faisant face au château d'eau accueillera un food-truck le jeudi, vendredi, samedi & dimanche soir, à partir du 1^{er} juin 2023.

Soucieuse de proposer un service de qualité, la Ville souhaite que le ou les food-trucks sélectionnés présentent des offres simples, qualitatives et abordables.

L'emplacement de 50 m² est concédé sans électricité. Il est de 250 € par mois ou de 20 € par jour.

Le ou les occupants se rémunèrent ensuite sur les produits vendus, qui doivent l'être à des tarifs abordables.

Le ou les occupants assurent eux-mêmes leurs communications.

OBLIGATIONS DES OCCUPANTS

Le ou les food-trucks sélectionnés doivent être présents et assurer le service pour toutes les dates sur lesquelles ils se sont engagés et dans le respect des horaires de début et de fin fixées. En cas d'absence injustifiée et non prévenue, le ou les occupants pourront se voir retirer leur emplacement.

Le ou les occupants doivent veiller à ce que leurs food-trucks et les abords de ces derniers restent propres. Ils doivent enlever leurs déchets et laisser l'emplacement propre en ne rejetant pas sur la voie publique des produits nocifs à l'environnement et en adoptant un comportement éco-responsable (peu d'emballage ; emballage recyclable ; couverts lavables et réutilisables ; consigne). Sont proscrits sur cette zone de restauration : pailles, confettis, ballons de baudruche et tout autre produit listé dans l'article D541-330 du code de l'environnement.

Le ou les occupants veillent à ne rien rejeter dans la nature et enlèvent leurs eaux usées, au même titre que l'intégralité de leur matériel : l'emplacement doit être rendu vide de leur présence, après chaque édition.

Le ou les food-trucks sélectionnés doivent venir entièrement équipés et mettent en place leurs propres tables et chaises. Une attention particulière sera portée aux nuisances sonores liées à la production d'énergie.

Le ou les occupants respectent l'espace qui leur est attribué, sans s'étendre davantage, qu'ils occupent personnellement, sans pouvoir céder les autorisations qu'ils détiennent à des tiers.

Le ou les occupants doivent pouvoir justifier des documents réglementaires permettant l'exercice de leur activité commerciale et être en règle relativement au droit du travail. Ils sont soumis aux obligations sanitaires en vigueur lors des jours de présence et s'adaptent, à leurs frais, à toutes les réglementations changeantes au cours de l'occupation.

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats. Il sera pris en compte et privilégié le bon compromis entre tarifs abordables et produits qualitatifs.

La date limite des dépôts de candidatures complètes est fixée au vendredi 16 juin 2023. Au-delà de cette date, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.

Les candidats sauront s'ils ont été retenus au plus tard le lundi 19 juin 2023.

La notification de refus se fera par lettre en recommandé avec accusé de réception. La notification d'acceptation se fera par courrier ou courriel et se matérialisera par la conclusion d'une convention.

Les candidatures sont à adresser par voie postale, par mail ou par remise en main propre avant le vendredi 16 juin 2023

<u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) A l'attention du service événementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
---	--

ou par mail : evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr



**Dossier de candidature – Occupation temporaire du domaine public
de la Ville non constitutive de droits réels**

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : VENDREDI 16 JUIN 2023

Candidatures à adresser à :

<p><u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) A l'attention du service événementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE</p>	<p><u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15</p>
--	---

ou par mail : evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les éléments suivants :

- un extrait d'immatriculation / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur lors des jours de présence couvrant la responsabilité relative aux restaurateurs ambulants
- attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours
- fiche food-truck remplie

Les dossiers de candidatures soignés seront privilégiés.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à, le

Signature



FICHE FOOD-TRUCK / EXPOSANT ROULANT

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE : SIRET :

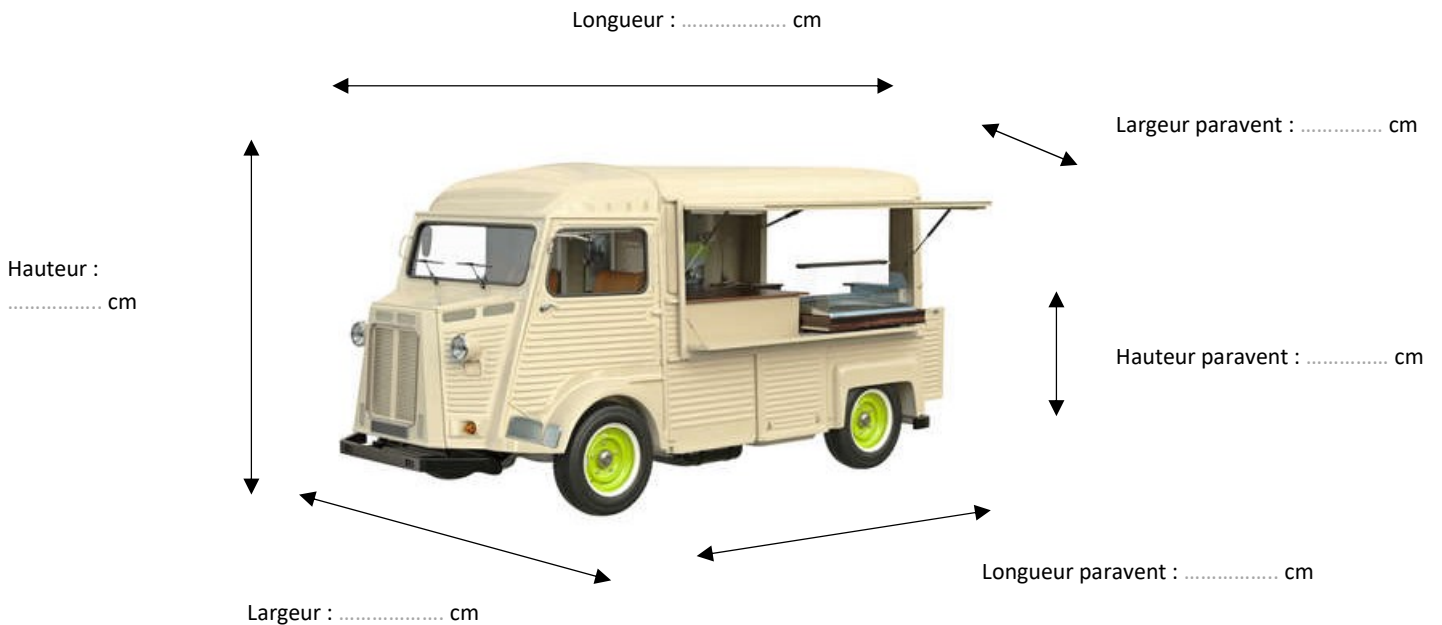
MAIL :

ADRESSE DU SIEGE :

CODE POSTAL : VILLE :

Principaux produits salés vendus	Principaux produits sucrés vendus
-	-
-	-
-	-

DIMENSIONS : à compléter



Information groupe électrogène	
date d'achat
nombre de décibels
solutions pour limiter le bruit

CRENEAUX PROPOSÉS :

Cochez les créneaux qui vous intéressent

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

Horaires: 17h30 – 22h (pour un service de restauration minimum de 19h à 21h30)